



Fresque colorée

Pour marquer la réouverture, l'Agglo a souhaité apporter une touche de nouveauté dans le hall en donnant carte blanche à Florent Le Roux, alias Baloor 87, graffeur installé à La Souterraine, qui a réalisé une fresque colorée sur le thème de l'océan.



Fréquentation

Sur la seule période des vacances scolaires, plus de 650 personnes ont profité des joies de l'eau, des baigneurs qui, pour beaucoup, sont résolus à devenir des fidèles des bassins du Grand Guéret puisque pas moins de 124 cartes de 10, 20 et 50 entrées ont été souscrites.



Activités aquatiques

Le programme d'activités fait la part belle aux pratiquants de tous âges et de toutes conditions physiques. Aquabike, Aquasanté, Aquafit, Aquapalm, Aquajog et jardin aquatique sont proposés sur plusieurs créneaux variant jours et horaires afin de satisfaire le plus grand nombre.

Programme et informations pratiques :
www.piscine-grandgueret.fr ou directement auprès de l'équipe : Tél. 05.55.41.82.82

CENTRE AQUATIQUE

Des nouvelles du futur centre aquatique

Les travaux de la piscine ont pour vocation d'assurer la transition avec le centre aquatique. Inaugurée en 1969, elle demeure vieillissante et ne respecte pas les normes environnementales actuelles. Début novembre 2024, le marché global de performance (conception, réalisation, exploitation) a été lancé et les candidatures ont été reçues fin décembre. Le choix des candidats qui travailleront sur le projet sera effectué en mars. La situation financière saine présentée par l'Agglo permet d'envisager sereinement le financement de ce nouvel équipement.

Grand Guéret

La lettre

Hiver 2025

www.agglo-grandgueret.fr

Édito

C'est avec un esprit déterminé et une ambition confortée que nous abordons 2025. Les élus et les équipes de l'Agglo ont à cœur de rendre notre territoire toujours plus dynamique, plus solidaire, plus durable et plus attractif.



2024 aura été une année porteuse de projets à votre service et dans l'intérêt général, la réouverture de la piscine étant sans doute la plus flagrante des démonstrations. Notre territoire ne pouvait se passer de cet équipement qui est également un important gage d'attractivité.

Lister nos projets 2024, c'est aussi mesurer la diversité de nos engagements : investissements dans les réseaux eau et assainissement, amélioration de l'habitat, nouveau projet d'établissement pour la bibliothèque multimédia, inauguration de la 1^{ère} piste cyclable, refonte du réseau AggloBus, expérimentation du Lieu d'accueil petite enfance, lancement de notre Plan Climat (PCAET), enquête d'utilité sociale de la Quincaillerie, innombrables expositions et manifestations culturelles à la BM et à la Quincaillerie, j'en oublie...

Petite enfance, Développement économique et touristique, culture, eau et assainissement, mobilités, politique de la ville et habitat, transition écologique, la liste est longue de nos compétences qui contribuent au quotidien à améliorer notre cadre et notre qualité de vie.

Soyez convaincus que nous poursuivrons en 2025 avec ténacité et engagement ces missions au service de notre territoire.

Éric CORREIA
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Réouverture de la piscine de Guéret : un investissement indispensable pour le territoire et ses habitants

Inaugurée il y a quelques semaines, la piscine intercommunale fait à nouveau le bonheur des baigneurs du territoire. Les clubs ont pu reprendre leurs activités à Guéret, les familles et les nageurs s'en donnent à cœur joie, six jours par semaine, et découvrent un programme d'animations conçu pour toutes les envies et tous les niveaux.

Ça y est ! Après sa fermeture il y a quatre ans, et cinq mois de travaux, la piscine accueille à nouveau les baigneurs !

Le mercredi 18 décembre, Eric Correia, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, a acté la fin des travaux de réhabilitation, en présence notamment de Ottman Zaïr, Secrétaire Général de la Préfecture, Philippe Lafrigue, Conseiller régional, et Valérie Simonet, Présidente du Département.

La célébration de cette réouverture, a réuni des partenaires financiers, des élus, des entreprises de travaux et les clubs de natation, de triathlon et de plongée lors d'une cérémonie officielle de réception de fin de travaux. La journée s'est terminée par une soirée portes ouvertes festive pour accueillir le grand public avec les clubs mobilisés pour faire découvrir leur pratique, un jeu concours

pour gagner dix cartes de dix entrées et la distribution de bonnets de bain aux 100 premiers participants. Au total près de 250 personnes ont découvert l'équipement ce jour-là.

La fermeture de la piscine de Guéret a impacté non seulement les scolaires dans l'apprentissage du savoir nager, mais aussi les particuliers, les associations locales de l'agglomération et les communes qui ont dû supporter des coûts de transport très élevés. Une piscine est bien plus qu'un équipement : c'est un lieu de rencontres, d'apprentissage, de jeu, de loisir et de partage.

Quatre ans après la fermeture, grâce aux travaux de renforcement de la structure, l'Agglo se réjouit d'apporter à nouveau un service public de proximité et de qualité en accueillant les scolaires, les associations et les habitants du territoire dans des conditions de sécurité garanties.

" Cette réouverture est une promesse : celle de retisser du lien social, de favoriser le bien-être de chacun et de promouvoir les valeurs du sport et de la santé." Eric Correia

Piscine

AGENDA

- **Réouverture du Parc Animalier des Monts de Guéret** " Les Loups de Chabrières " à partir du 8 février
- **Exposition " Sortir du cadre, collectif d'artistes singulier "** à la BM jusqu'au 2 avril
- **Exposition " La galerie des grasses " par Babé** à la Quincaillerie jusqu'au 1^{er} mars
- **Evènement " Les 10 ans de la Quincaillerie "** à la Quincaillerie et ailleurs, du 6 au 8 mars
- **Evènement " Semaine nationale de la petite enfance "** avec le Relais Petite Enfance, du 15 au 22 mars



Grand Guéret - La lettre - Hiver 2025 / Editée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en février 2025.
ISSN : ISSN 2649-1060 - Directeur de la publication : Éric CORREIA - Responsable de la rédaction et mise en page : service communication du Grand Guéret.
Textes : services du Grand Guéret - Crédits photos : Agglo du Grand Guéret / flatart on Freppik.
Impression sur papier PEFC : Imprimerie George Sand (36) - Tirage : 16 000 exemplaires.
Retrouvez la lettre en ligne sur : www.agglo-grandgueret.fr. Pour la recevoir, écrivez à : service.communication@agglo-grandgueret.fr.

25 communes membres : Ajain - Anzême - La Brionne - Bussière-Dunoise - La Chapelle-Taillefert - Gartempe - Glénic - Guéret - Jouillat - Mazeirat - Montaigu-le-Blanc - Peyrabout - Saint-Christophe - Saint-Éloi - Saint-Fiel - Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guérois - Saint-Silvain-Montaigu - Saint-Sulpice-le-Guérois - Saint-Vaury - Saint-Victor-en-Marche - Saint-Yrieix-les-Bois - Sainte-Feyre - La Saunière - Savennes.





PISCINE

Des travaux et un mot d'ordre : la sécurité avant tout

Il fallait rendre la piscine au public, aux scolaires et aux associations, et il fallait le faire en garantissant la sécurité. C'était le point essentiel de la feuille de route des travaux de réhabilitation entrepris au tout début de l'été dernier.

Débutés à la mi-juin, les travaux ont d'abord consisté en l'amélioration de la résistance de la structure avec la précontrainte additionnelle mise en œuvre par l'entreprise Freyssinet.

L'objectif était de renforcer la capacité portante des poutres des portiques supportant la toiture des bassins. La mise en œuvre de cette solution, dont l'efficacité est largement éprouvée, est d'ailleurs visible par les usagers qui peuvent facilement l'observer depuis les bassins.

La précontrainte additionnelle, une technologie maîtrisée depuis plus de 60 ans par Freyssinet, leader mondial de la réparation et du génie civil spécialisé.

Par ailleurs, il a été procédé au renforcement des poteaux avec le tissu de fibre carbone dont les points forts sont la très haute résistance à la traction et à la compression, la flexibilité, l'adaptabilité et la bonne tenue à l'humidité.

Un relevé géomètre 3D a été réalisé avant le démarrage et après réalisation des travaux pour contrôler les bénéfices des solutions techniques mises en œuvre.

Une station de mesures et des capteurs assurent un suivi en temps réel afin de prévenir et d'identifier des déplacements pouvant engendrer d'éventuels mouvements. La mise en œuvre d'alarmes permet d'informer l'exploitant durant toute la période d'exploitation.

Le transfert de compétences : un processus légal et collaboratif

En juin 2023, Guéret et les communes membres ont rendu un avis favorable pour que la piscine devienne communautaire au 1^{er} janvier 2024 dans la perspective du futur centre aquatique qui doit prendre son relais.

En 2024, conformément aux textes en vigueur, l'Agglo a réuni la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), qui rassemble l'ensemble des communes, pour définir le montant des charges transférées. Il s'agit d'évaluer les budgets nécessaires au fonctionnement (les salaires par exemple) et à la maintenance de la piscine (les travaux nécessaires à son entretien par exemple). Le rapport de la CLECT a été voté à l'unanimité par les membres de la CLECT, y compris Guéret.

Dans l'attente de la construction du futur centre aquatique, l'Agglo a souhaité réexaminer l'opportunité d'une rénovation de la piscine afin d'assurer une continuité de service.

En mars, les élus communautaires, à une très large majorité, ont validé les travaux de confortement et la réouverture.

Processus de révision libre :

La révision libre est une possibilité offerte par la loi pour apporter de la souplesse au mode de calcul des charges transférées par rapport au droit commun qui est l'application stricte des décisions de la CLECT.

À la demande de Guéret, l'option révision libre, acceptée par le vote des communes, a permis d'ajuster les charges en tenant compte de la situation financière de la commune : soit une économie pour notre ville-centre de 530 000 euros en 2024. Cette solution, plus avantageuse que l'application stricte du droit commun, a été élaborée grâce à une série de réunions et au dialogue entre les maires.

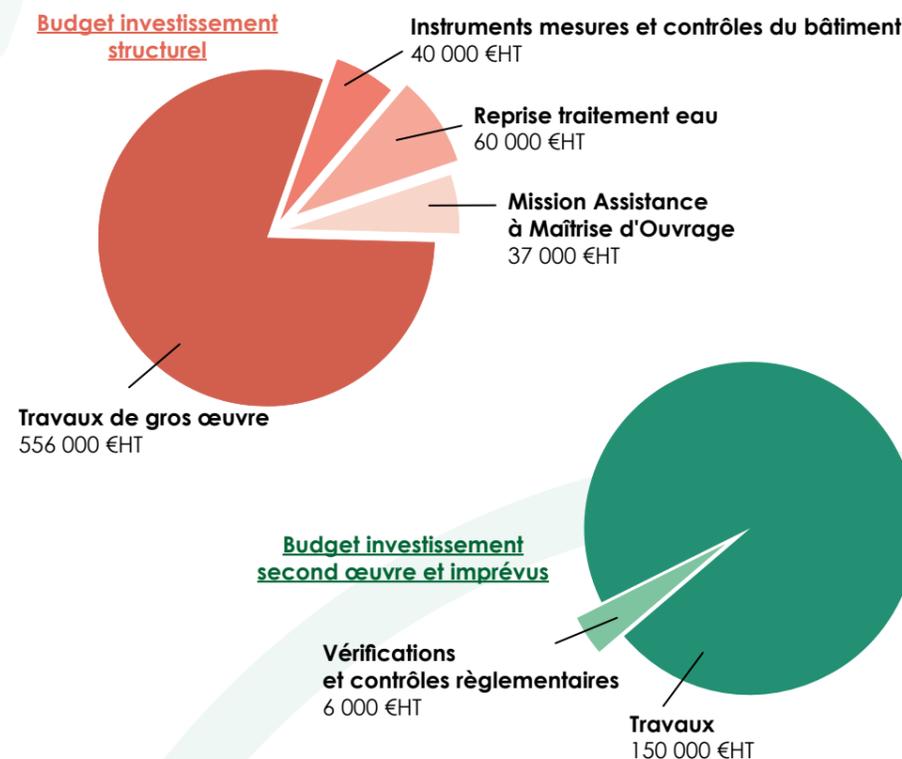
Combien ont coûté les travaux ?

Des bassins mobiles trop coûteux pour une solution insatisfaisante.

Le montant de l'investissement pour réhabiliter la piscine est à mettre en regard des sommes nécessaires au fonctionnement des bassins mobiles (environ 130 000 €/an). Sans compter les coûts très élevés portés par les communes pour le transport des scolaires vers les piscines de La Souterraine, Montluçon ou Aubusson, environ trois fois supérieurs au coût de transport vers Guéret.

Les bassins mobiles ne permettaient de couvrir qu'environ 25 % des besoins des scolaires et ce sur une petite partie de l'année seulement.

La fermeture de la piscine de Guéret a impacté non seulement les scolaires dans l'apprentissage du savoir nager, mais aussi les particuliers qui ne disposaient plus de ce lieu de loisir, et les associations locales qui ont malheureusement perdu de nombreux licenciés.



Le coût total de cette opération est estimé à 849 000 €HT.

Les imprévus ont notamment concerné le remplacement de nombreux équipements manquants (projecteurs de l'éclairage des bassins, portes de vestiaires, ampoules, lavabos, etc.) ainsi que les actions nécessaires à la remise en route d'un bâtiment ayant été fermé plus de 4 ans (corrosion, usure, obsolescence, etc.).

Le projet a bénéficié d'un plan de financement décomposé comme suit :



POUR TOUTES LES INFOS UTILES, RDV SUR : www.piscine-grandgueret.fr

Qu'est-ce qu'un transfert de charges ?

Lorsqu'une collectivité transfère un équipement ou un service public à une autre collectivité, elle transfère le budget qui va avec, c'est à dire les coûts de fonctionnement et de maintenance de l'équipement. La fermeture momentanée d'un équipement ne remet pas en cause l'application du transfert de charge.

Une CLECT, Commission locale d'évaluation des charges transférées, se réunit alors pour évaluer le montant du transfert de charges (investissement et fonctionnement).

Il est possible d'appliquer le droit commun, c'est-à-dire appliquer strictement le montant défini par le rapport de la CLECT. Si la majorité des communes approuve ce rapport, opter pour une révision libre devient envisageable.

La révision libre ouvre une période de négociation qui aboutit à un compromis.



Jean-Luc BARBAIRE, Vice-Président en charge du développement touristique et des sports nature

Notre piscine est enfin rendue aux habitants. Votre enthousiasme s'est traduit en chiffres puisque sur la fin d'année, vous avez été plus de 650 à vous y rendre. En récupérant la compétence au 1er janvier 2024, en décidant 2 mois plus tard d'entreprendre des travaux, un défi technique en moins de 5 mois, avec nos partenaires Etat, Région, Département, nous avons investi pour le bien-être tout autant que pour l'avenir. Remettre en service cet équipement essentiel, en anticipation du centre aquatique, c'était rendre aux enfants, aux plus grands également, un outil d'apprentissage et de prévention, un lieu de rencontre et de loisir. Symbole par excellence de notre volonté de faire communauté ensemble, de faire vivre le territoire, de répondre aux attentes de nos administrés et, enfin, de proposer un cadre de vie tout simplement digne de ce nom, pour notre ville préfecture et nos vingt-cinq communes.

